



Élections

FORMULAIRE DE CANDIDATURE À LA COMMISSION DE CRÉDIT

À L'ATTENTION EXCLUSIVE DES COOPÉRATIVES INVESTISSEUSES DANS LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT

La commission de crédit étudie et recommande au conseil d'administration l'acceptation des demandes de prêt hypothécaire adressées au Fonds de développement par des coopératives d'habitation ou par des organismes directement engagés dans le développement de nouvelles coopératives.

La commission de crédit est composée de cinq personnes, dont deux experts-conseils nommés par le conseil d'administration de la FHCQ en raison de leurs compétences et trois membres de coopératives qui investissent dans le Fonds de développement.

Selon le règlement du Fonds de développement, ces trois personnes doivent être mandatées par leur coopérative pour être éligibles à la commission de crédit lors de l'assemblée annuelle de la FHCQ.

N.B : Si aucun(e) candidat(e) n'est disponible, le conseil d'administration peut désigner un de ses membres pour siéger à la commission.

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL RENDANT ÉLIGIBLE À LA COMMISSION DE CRÉDIT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT (remplir et présenter à l'assemblée annuelle)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration ou de l'assemblée générale
de la coopérative d'habitation _____,
tenue le _____ 2026, et où il y avait quorum.

« Il est résolu de mandater _____ pour l'élection à la Commission de crédit
du Fonds de développement lors de l'assemblée annuelle de la FHCQ, le 30 mai 2026. »

Nom complet : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Signature secrétaire : _____

TRANSMETTEZ VOTRE MISE EN CANDIDATURE

- **Par courriel** : election@fhcq.coop
- **Par la poste** : FHCQ – AGA 2026, 7000, avenue du Parc, bureau 206, Montréal (QC) H3N 1X1

Pour toute question, communiquez avec Natalie Joseph : njoseph@fhcq.coop – 514 843-6929, poste 1246